Une image contenant texte, capture d’écran, Police, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Annexe : Ordre de préférence d’attribution des lots

* **Référence :** 2611I001
* **Objet : Mise en place et déploiement d’une infrastructure nationale très haut-débit à fibres optiques sur le réseau de Voies Navigables de France**

**Nom de l’entreprise *(à compléter)* :**

**Ordre de préférence :**

1. Lot n°
2. Lot n°
3. Lot n°

1. Lot n°
2. Lot n°
3. Lot n°

***N.B : Le classement est effectué suivant les notes obtenues au regard des critères d’attribution des offres. La limitation du nombre de lots n’a aucune incidence sur le classement qui reste inchangé tout au long du processus d’attribution.***

***L’annexe « ordre de préférence d’attribution des lots » est actionnée uniquement dans le cas où un candidat est classé en position d’attribution pour plus de 2 lots à l’issue de l’analyse des offres. Dans ce cas, le candidat se voit attribuer les lots dans l’ordre de préférence de sa liste.***

***Le lot écarté sera attribué au candidat suivant le classement de l’analyse des offres et selon les dispositions précisées au règlement de la consultation .***